

Capsule linguistique

Semaine du 1^{er} février 2016



Après tout, les *si* aiment peut-être les *-rais* s'ils en mangent parfois...

Mais non, n'ayez crainte : la règle n'a pas changé ! Il ne s'agit pas de « nouveau français », expression vague qu'on entend souvent pour désigner soit les rectifications orthographiques, soit la nouvelle approche grammaticale (qui, rappelons-le, n'a pas modifié les règles, mais la façon de les enseigner). Le mode du verbe dans la phrase : « *Si je me *serais inscrit* au CAF, j'aurais peut-être réussi mon cours de français » est toujours incorrect. Et oui, elle est toujours d'actualité, la vieille ruse que votre enseignante du primaire vous a transmise en dessinant au tableau un poisson-scie s'appêtant à dévorer une raie. Peut-être a-t-on simplement oublié de vous mettre en garde : certaines variétés de raies savent se défendre mieux que d'autres...

Rappelons donc cette règle à laquelle nous tenons si chèrement, que nous l'assénons avec véhémence aux fauteurs : les *si* n'aiment pas les *-rais* ou les *si* mangent les *-rais*, c'est-à-dire que les phrases construites avec *si* imposent généralement l'imparfait ou le plus-que-parfait de l'indicatif plutôt que le conditionnel.

« *Si cela avait changé, vous l'auriez su* » (et non *« Si cela aurait changé, vous l'auriez su »).

Vous aurez sans doute remarqué, dans l'énonciation de la précédente règle, la présence de l'adverbe *généralement*, qui nous permet maintenant d'en restreindre l'étendue. Dans l'exemple précédent, le *si* dans la subordonnée introduisait une condition. Or, ce n'est pas toujours le cas... Il arrive que le *si* introduise une interrogation indirecte¹. C'est alors le conditionnel qui doit être employé :

« Je me demande ***si vous auriez compris sans exemples*** ». (Et non : « Je me demande *si vous aviez compris sans exemples* », phrase possible, mais qui a un autre sens).

Petite astuce

Modifier la phrase pour en faire une interrogative directe permet de s'assurer qu'il s'agit d'un cas de cohabitation de *si* et de *-rais* : « Je me demande : "auriez-vous compris sans exemples?" ».

¹ Pour être plus précises, disons que le *si* introduit alors une subordonnée complétive interrogative.

À présent, entraînez-vous !

Dans les phrases suivantes, choisissez les bons modes et temps verbaux :

1. J'aurais mis ma tuque et mes mitaines si j'(avais su/aurais su) qu'il faisait un froid pareil dans le Collège.
2. Les parents de la petite veulent savoir si la gardienne (agissait/agirait) avec sang froid dans une situation d'urgence.
3. Mon frère se demande si sa voisine de casier (acceptait/accepterait) de sortir avec lui.
4. Si le petit Victor (pouvait/pourrait) réaliser un vœu, il demanderait de ne plus jamais avoir besoin de prendre un bain.
- 5.

Corrigé

1. avais su (condition)
2. agirait (interrogative indirecte)
3. accepterait (interrogative indirecte)
4. pouvait (condition)

Monik Richard et Mélanie Bergeron

Animatrices de la *Politique de valorisation de la langue*
CAF (local A-492, poste 7352)